



Pêche : l'Organisation de Producteurs de Vendée gère 3 sections portuaires

Zoom sur les activités de l'OP Vendée



Interview de J. Jouneau : président de l'OP Vendée

Pouvez-vous nous présenter l'Organisation de Producteurs de Vendée ?

L'Organisation de Producteurs de Vendée est une coopérative maritime, née en 2009 de la fusion de deux structures historiques des Sables d'Olonne et de Saint-Gilles-Croix-de-Vie. En effet, ces structures n'étaient plus adaptées au contexte et surtout armées pour faire face aux nouvelles contraintes économiques, réglementaires et environnementales. Les professionnels ont donc franchi le pas en fusionnant leurs idées mais surtout leurs compétences et leur potentiel. En 2013, L'Île-d'Yeu nous a rejoint, renforçant le rôle de la structure pour remplir d'autant mieux les missions qui nous incombent.

L'Île-d'Yeu nous a rejoint, renforçant le rôle de la structure pour remplir d'autant mieux les missions qui nous incombent.

A ce jour, quelles sont donc les missions de l'OP Vendée ?

L'OP Vendée gère, pour le compte de ses adhérents, les sous-quotas de pêche qui leur sont attribués annuellement par la commission européenne. De plus, nous gérons certaines licences et permis de pêche et nous mettons en place des plans de gestion sur certaines espèces dites « sensibles ». Ces mesures permettent d'assurer un apport pérenne sur le marché tout au long de l'année.

L'organisation assure également une amélioration de la valorisation pour la production de ses adhérents. Par exemple, nous sommes intervenus dans l'obtention du label rouge « sardine de Saint-Gilles-Croix-de-Vie » et nous avons mis en place l'éco-label pêche durable en 2019 sur notre pêcherie de thon rouge pêché à la palangre. Enfin, nous analysons et vulgarisons la réglementation communautaire ou nationale pour nos adhérents.

Pour finir, quels sont les enjeux à court et moyen terme de l'OP Vendée ?

Les enjeux sont très nombreux, mais en voici quelques-uns :

- Le maintien du métier : la crise Covid a durement touché les pêcheurs, en raison de la perte des marchés, des difficultés d'exportation et des règles sanitaires qui ont conduits de nombreux navires à rester à quai. De plus, les négociations sur le Brexit sont en cours et il est à craindre le déplacement des navires extérieurs dans le golfe de Gascogne ainsi qu'une concurrence forte avec les navires déjà présents.
- Une bonne gestion de la ressource du fait de nos plans de gestions.
- L'adaptation de la flottille de pêche aux nouvelles réglementations : ex : l'obligation de débarquement.
- La réduction des captures accidentelles de cétacés. Au cours des hivers 2019 et 2020, les pêcheurs se sont fortement mobilisés : l'intégralité de nos chalutiers pélagiques a été équipée de répulsifs acoustiques (Pingers), ce qui a considérablement réduit les captures. Des observations à bord des bateaux ont également été réalisées sur l'ensemble des flottilles. Elles ont été complétées par un programme d'étude national (LICADO) dont le but est de perfectionner les répulsifs et de rechercher des solutions techniques pour les autres flottilles.



L'Île-d'Yeu



Saint-Gilles-Croix-de-Vie



Les Sables-d'Olonne

2019

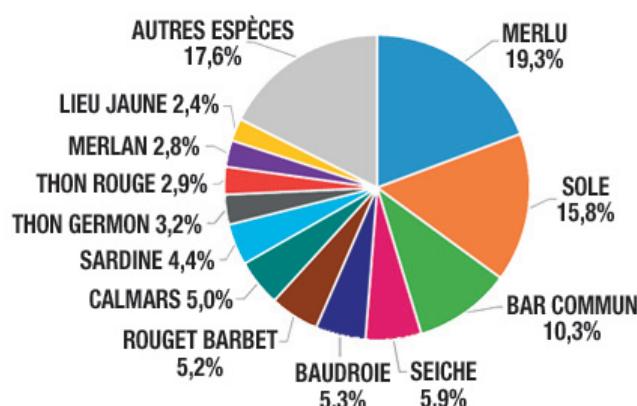
NOMBRE DE NAVIRES ADHÉRENTS 130

VOLUME (tonnes) 11 190 tonnes

VALEUR (€) 48 140 598 €

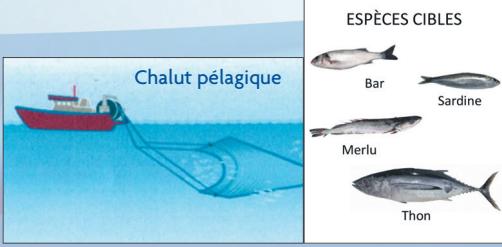
PRIX MOYEN (€) 4,30 €

PRINCIPALES ESPÈCES VENDUES (EN VALEUR) EN 2019



2 FAMILLES D'ENGINS ET DE TECHNIQUES DE PÊCHE

LES ARTS «TRAINANTS»

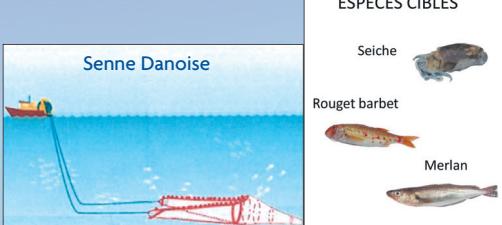


ESPÈCES CIBLES

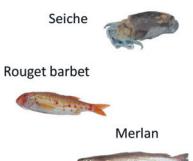


Chalut de fond

ESPÈCES CIBLES



ESPÈCES CIBLES



Drague

ESPÈCES CIBLES



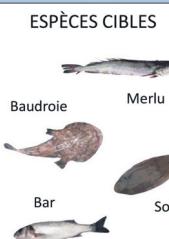
LES ARTS «DORMANTS»



Casiers



Filets (trémail / maillant)



Palangre

